

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 23 septembre 2026 portant sur la

« Fixation du tarif de vente de l'ouvrage d'histoire locale et de patrimoine « Duelemer Buch » »

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 8 octobre 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être consulté sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le règlement en question deviendra obligatoire trois jours après la présente publication.

Le présent avis est affiché à partir du 9 octobre 2026

Dalheim, le 8 octobre 2026


La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre
Romain KILL